



## CONTRAT D'ACCUEIL ET FINANCIER

Vu le règlement intérieur du Centre de Loisirs Les P'tits Coeurs de Saintonge,  
Vu la réglementation de la Caisse d'Allocations Familiales,

Ce contrat précise l'accord de la famille sur les conditions d'accueil de son (ses) enfant(s) au Centre de Loisirs.

### IL EST PASSÉ ENTRE :

Le Centre de Loisirs : **Les P'tits Coeurs de Saintonge** (Siret 519 122 444 00010)

Ayant son siège : **23 rue du Collège 17250 SAINT-PORCHAIRE**

Représenté par la Directrice de la structure : **Elsa MUSSEAU**

D'une part,

et les parents ayant l'(les) enfant(s) à charge :

Nom et prénom du père :

Nom et prénom de la mère :

Adresse :

D'autre part,

Pour l'accueil de(s) enfant(s) :

Nom(s) et prénom(s) :

Date(s) de naissance :

Domicilié(s) :

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

L'enfant doit avoir 3 ans révolus ou justifier d'une inscription effective à l'école maternelle et moins de 12 ans.

Les parties s'engagent à respecter ce contrat du :  
aux conditions fixées ci-dessous.

**ACCUEIL les MERCREDIS SCOLAIRES**

### Rayer les dates inutiles :

**07 septembre 2016** avec repas sans repas

**14 septembre 2016** avec repas sans repas

**21 septembre 2016** avec repas sans repas

**28 septembre 2016** avec repas sans repas

**05 octobre 2016** avec repas sans repas

**12 octobre 2016** avec repas sans repas

**09 novembre 2016** avec repas sans repas

**16 novembre 2016** avec repas sans repas

**23 novembre 2016** avec repas sans repas

**30 novembre 2016** avec repas sans repas

**07 décembre 2016** avec repas sans repas

**14 décembre 2016** avec repas sans repas

04 janvier 2017 avec repas sans repas  
 11 janvier 2017 avec repas sans repas  
 18 janvier 2017 avec repas sans repas  
 25 janvier 2017 avec repas sans repas  
 25 janvier 2017 avec repas sans repas

01 février 2017 avec repas sans repas  
 08 février 2017 avec repas sans repas  
 15 février 2017 avec repas sans repas

08 mars 2017 avec repas sans repas  
 15 mars 2017 avec repas sans repas  
 22 mars 2017 avec repas sans repas  
 29 mars 2017 avec repas sans repas

05 avril 2017 avec repas sans repas  
 12 avril 2017 avec repas sans repas

03 mai 2017 avec repas sans repas  
 10 mai 2017 avec repas sans repas  
 17 mai 2017 avec repas sans repas  
 24 mai 2017 avec repas sans repas  
 31 mai 2017 avec repas sans repas

07 juin 2017 avec repas sans repas  
 14 juin 2017 avec repas sans repas  
 21 juin 2017 avec repas sans repas  
 28 juin 2017 avec repas sans repas

05 juillet 2017 avec repas sans repas

### ACCUEIL durant les VACANCES SCOLAIRES

L'accueil durant les vacances scolaires fait l'objet d'inscriptions distinctes tant pour l'accueil classique que pour les séjours, stages, nuitées.

Les vacances de Noël et d'été font l'objet d'un règlement dès l'inscription.

Périodes de vacances scolaires :

- Toussaint 2016 : du jeudi 20 octobre 2016 au mercredi 02 novembre 2016
- Noël 2016 : du lundi 19 décembre 2016 au vendredi 23 décembre 2016 (jusqu'à 17 heures)
- Hiver 2017 : du lundi 20 février 2017 au vendredi 03 mars 2017
- Printemps 2017 : du lundi 17 avril 2017 au vendredi 28 avril 2017
- Eté 2017 : du lundi 10 juillet 2017 au vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017

### TARIFS :

Il incombe à chaque famille de calculer son quotient familial et d'en produire le justificatif au Centre de Loisirs dès l'inscription.

À défaut de production de justificatif, le tarif maximum sera appliqué à la famille.

Le paiement est effectué dès réception de la facture, mensuellement.

Quotient Familial	Journée complète	½ journée avec repas	½ journée sans repas
0 à 300	6 euros	5,50 euros	3,50 euros
301 à 500	8 euros	6,50 euros	4 euros
501 à 759	9,50 euros	8 euros	4,50 euros
760 à 1000	10,50 euros	8,50 euros	5 euros
+ 1000 et affiliés CAF	11,50 euros	9 euros	5,50 euros
Hors CAF (MSA, RSI)	13 euros	10 euros	6,50 euros
Hors CDC	14 euros	11 euros	7,50 euros

Les tarifs des stages, séjours et nuitées sont communiqués à l'ouverture des inscriptions de chaque période.

A l'issue des vacances d'été 2017, si votre solde est créditeur, vous devrez épuiser ce solde au plus tard le 31 décembre 2017.

### **OUVERTURES :**

Le Centre de Loisirs est ouvert :

- les mercredis scolaires de 11 heures 45 à 18 heures 30,
- durant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 07 heures \* à 19 heures \*,

\* garderie payante de 1 euro de 7h à 7h30 et de 18h30 à 19h.

Le Centre de Loisirs est fermé durant la semaine de Nouvel An et une semaine au mois d'août.

### **ABSENCES :**

L'absence de l'enfant doit être signalée par écrit, 7 jours calendaires avant le jour de l'accueil.

Toute absence non communiquée dans les délais sera facturée en totalité, sauf si justifiée par un certificat médical remis dans les 48 heures.

### **PRODUCTION DE DOCUMENTS :**

Les parents doivent fournir les renseignements nécessaires à la constitution ou à la mise à jour du dossier de (des) l'enfant(s), tels que définis à l'article 7 du Règlement Intérieur, et payer l'adhésion annuelle de 15 euros à l'Association.

### **RÉVISION ET RÉSILIATION DU CONTRAT :**

Le présent contrat est révisable annuellement le premier mercredi du mois de septembre de la rentrée scolaire suivante.

Sa résiliation pourra être faite par l'une ou l'autre des parties par écrit avec un préavis de UN MOIS.

Ce contrat est rédigé en deux exemplaires originaux dont un est remis à la famille.

Fait à Saint-Porchaire, le

Signature des parents,

Signature de la Directrice,